

APPEL À PROJETS

CONTRAT DE VILLE DE L'ESTUAIRE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA)



Les priorités d'actions

L'émancipation et le bien-être

Le cadre de vie

La réussite éducative et l'insertion



Le périmètre d'intervention : Quartier prioritaire de L'Estuaire à Royan



POUR CANDIDATER :

- Prendre un rendez-vous avec l'équipe politique de la ville à la CARA pour présenter son projet :

contratdeville@agglo-royan.fr

- Dépôt d'un dossier de demande de subvention sur la plateforme Dauphin

**DATE LIMITE
DE DÉPÔT
DES CANDIDATURES**

15/01/2027



CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a été signé le 15 juillet 2024 pour la période 2024-2030 et concerne le **quartier prioritaire de l'Estuaire à Royan**.

Dans le cadre de l'élaboration de ce contrat, une consultation des habitants et des acteurs du quartier prioritaire a permis d'identifier les grands enjeux et une ambition collective « **d'aller vers** » :

- **Le renfort de l'émancipation et du bien-être des habitants.**
- **L'amélioration du cadre de vie.**
- **La consolidation des parcours de réussite.**

Les porteurs de projets devront veiller à **répondre aux enjeux prioritaires identifiés dans le contrat de ville** et rappelés ci-contre. Une attention particulière sera portée aux **projets qui favorisent** :

- Les initiatives en faveur de **l'accès aux soins et de la santé mentale**, et notamment celles qui portent sur **l'équilibre alimentaire, la prévention sanitaire, la prévention des addictions et la médiation en santé**.
- Les initiatives citoyennes en faveur du **bien-vivre ensemble, des solidarités de voisinage, de l'amélioration du cadre de vie et de médiation sociale**.
- Une sensibilisation à **l'écologie du quotidien** et le **développement des mobilités douces**.
- **La réussite éducative et scolaire, l'éducation à la citoyenneté et la prévention de tous types de harcèlement et de violence**.
- L'ouverture du champ des possibles dans les domaines de **l'orientation, la formation, l'insertion, l'accès à l'emploi et l'entrepreneuriat**.
- **Les partenariats opérationnels** dans les domaines **éducatif, sportif et culturel** qui permettent de créer des parcours de réussite adaptés à chaque enfant.
- **L'égalité entre les femmes et les hommes et les actions intergénérationnelles**.

Afin d'anticiper la programmation estivale et les vacances scolaires, **cet appel à projets permettra également de financer les actions prévues dans le cadre du dispositif Quartiers d'été 2027**.

RAPPEL DES AXES DU CONTRAT DE VILLE

RENFORCER L'ÉMANCIPATION POUR TOUS ET LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS

- Rompre l'isolement et renforcer le lien social.
- Prévenir les risques de santé et améliorer l'accès aux soins.
- Renforcer l'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme.
- Favoriser les pratiques sportives et artistiques.
- Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

- Veiller à une bonne gestion urbaine et à la qualité des équipements.
- Renforcer la qualité des déplacements urbains.
- Soutenir la qualité des logements.
- Garantir l'accessibilité des équipements culturels et sportifs.
- Promouvoir l'activité économique.

CONSOLIDER LES PARCOURS DE RÉUSSITE

- Renforcer la réussite éducative.
- Accompagner dans l'orientation et vers la formation.
- Favoriser l'insertion, l'emploi et l'entrepreneuriat.



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION

1/ CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

Seront éligibles les projets qui :

- Sont portés par une **association**, une **collectivité territoriale**, un **bailleur social** ou un **établissement public** disposant d'un n° SIRET.
- Se déroulent **au sein du quartier prioritaire de l'Estuaire** à Royan.
- Auront lieu entre **le 01/01/2027 et le 31/12/2027** (ou le 30/06 si l'action s'inscrit dans un calendrier scolaire).
- **Respectent les objectifs prioritaires mentionnés page 2** et plus généralement les ambitions affichées dans le contrat de ville. Chaque porteur de projet doit également s'engager à respecter le **contrat d'engagement républicain et respecter les valeurs de la république et laïcité**.

Les porteurs de projet lauréats s'engagent à porter à la connaissance des bénéficiaires et du grand public le soutien financier apporté par les différents financeurs.

Sont exclus de l'appel à projet : l'aide aux porteurs de projet pour leur fonctionnement annuel ou activités récurrentes ; les dépenses d'investissement et les manifestations à caractère commercial, religieux, politique ou syndical.

2/ CRITÈRES DE SÉLECTION :

Afin de sélectionner les projets lauréats, le comité des financeurs sera attentif aux points suivants :

Innover pour répondre aux nouveaux besoins des habitants

Le projet doit répondre à un besoin identifié au sein du quartier qui sera clairement explicité dans le dossier de candidature. Une attention particulière est portée aux réponses innovantes ou à caractère expérimental.

Partenariat renforcé

Importance du partenariat mobilisé sur les différentes étapes du projet (mobilisation des ressources locales, intégration de l'action dans la programmation effectuée par les groupes de travail du contrat de ville ...)

Complémentarité avec l'offre du territoire

L'action proposée devra s'inscrire en complémentarité avec les actions déjà mises en place sur le quartier (articulation avec le droit commun, les actions déjà mises en place par d'autres acteurs...)

Implication des habitants

L'action doit bénéficier en majorité aux habitants du QPV (60 % de bénéficiaires a minima) et privilégier les actions d'aller-vers. Les dossiers construits avec les habitants bénéficient d'une attention particulière.

Un projet abouti et réaliste

Adéquation des moyens mobilisés aux objectifs présentés : réalisme des objectifs et du calendrier, description des moyens mis en œuvre, faisabilité financière avec mobilisation des moyens de droit commun et d'une capacité d'autofinancement.

Un dossier de candidature complet

Complétude du dossier de candidature (voir mémo page 5), avec, pour les actions renouvelées, la présentation d'un pré-bilan.

Mesure de l'impact de l'action

Dès la construction du projet, prévoir des indicateurs pertinents.



MODALITÉS DE CANDIDATURE

1 / MODALITÉS DE FINANCEMENT :

En répondant à l'appel à projet du contrat de ville, le porteur de projet peut solliciter une intervention financière :

- De l'État (ANCT- BOP 147) au titre de la politique de la ville,
- De la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Les projets seront financés à hauteur de **80 % maximum**. En plus des financements politique de la ville, le porteur de projet doit donc faire appel à sa capacité d'autofinancement, solliciter d'autres financeurs (ARS, CPAM, Conseil Départemental, ville, ...) ou répondre à d'autres appels à projets. Les crédits spécifiques de la politique de la ville doivent **toujours être mobilisés en complément du droit commun**.

Des **conventions pluriannuelles** pourront être établies pour une durée de 2 à 3 ans. Ces conventions ne pourront être attribuées que si :

- Le projet porté par la structure s'inscrit dans la durée et est déjà connu pour sa réussite.
- La santé financière de l'organisme est satisfaisante et permet de garantir l'effectivité des actions sur la période de conventionnement.
- Le caractère pluriannuel du financement conditionne les effets bénéfiques du projets.

2/ CALENDRIER DES CANDIDATURES :

L'ensemble des projets devront être déposés **avant le 15 janvier 2027** sur la plateforme Dauphin.

Sous réserve des crédits disponibles, une seconde vague de candidature pourra avoir lieu en juin 2027.

Un bilan des actions menées devra être transmis au 1^{er} trimestre 2028.



3/ CONTACTS :

→ Questions relatives à l'appel à projets et au contenu du projet déposé :

Morgane GUILLAUME

morgane.guillaume@charente-maritime.gouv.fr

05 46 27 46 27

Service politique de la ville CARA

contratdeville@agglo-royan.fr

→ Questions relatives au dépôt sur la plateforme Dauphin et suivi administratif

David MASSON

ddets-qpv@charente-maritime.gouv.fr

05 16 49 30 20

RAPPEL DÉPÔT DES APPELS À PROJETS SUR LA PLATEFORME "DAUPHIN"

→ Lien pour déposer une demande :

<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>

→ L'intitulé de l'action doit mentionner :

AAP27-ROYAN-
nom de l'action choisi par le porteur

→ Les objectifs de l'action doivent s'appuyer sur les objectifs exprimés dans le contrat de ville ou dans le présent appel à projets.

→ La localisation du projet sera la suivante :

*Contrat de ville de Royan
(17- CA de Royan)
QPV : Estuaire*

→ Le budget prévisionnel doit être complété avec attention car il conditionne l'acheminement de votre demande vers le bon financeur. Pour cet appel à projets, le porteur peut sélectionner les financeurs suivants :

- **17-ETAT-POLITIQUE-VILLE**
(préfecture)
- **17-CA DE ROYAN**
(agglomération)

→ Vous êtes invités à consulter avec attention [le guide de saisie édité par la plateforme Dauphin](#)



MÉMO : LES INDISPENSABLES D'UNE CANDIDATURE

Pour préparer le dépôt de votre dossier sur Dauphin,
il convient de répondre le plus précisément possible aux items suivants :

- A quels besoins votre projet va t-il répondre ?
- De qui émane ce besoin ? Est-il partagé par d'autres acteurs ?
- Quand et comment vous est apparu ce besoin ?
- Sur quels constats précis de terrain vous appuyez-vous pour présenter votre projet ?

Quel est le besoin ?

Quel est le projet ?

- Quels objectifs précis souhaitez-vous atteindre en développant ce projet ?
- Où le projet va t-il se tenir ?
- Quel est le calendrier prévisionnel de ce projet ?
- Comment le projet va t-il se dérouler ?
- Quels seront les moyens mobilisés (matériels, financiers, humains) ?
- Quelle organisation (interne / externe) allez-vous mettre en place ?

- Quel est le public ciblé par votre projet ? Pourquoi ?
- Quel est le nombre de participants / bénéficiaires attendus ?
- Quelles sont les caractéristiques de ce public (mixité, âge, situation familiale et / ou socioprofessionnelle, ...) ?
- Comment les habitants du QPV seront-ils spécifiquement informés/ mobilisés/ associés au projet ?

Pour qui ?

Avec qui ?

- Les habitants du quartier ont-ils été préalablement consultés ? associés ?
- Votre intervention vient-elle compléter une action déjà entreprise, quelle complémentarité ?
- Avez-vous élaboré le projet avec d'autres partenaires ? Lesquels et comment ?
- Comment est financée votre action ? (droit commun, cofinancements recherchés ou acquis ?

- Comment mesurer l'état d'avancement du projet ?
- Quel suivi (interne ou partenarial) de l'action ?
- Quels indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettront de mesurer l'impact réel du projet ?

Quels résultats attendus ?